



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 25 JUIN 2025 À 13 HEURES 30**

RESOLUTION 11359-25

**ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS
ET RURALITÉ (FRR), VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

CONSIDÉRANT la mise sur pied du nouveau programme offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Développement territorial visant à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle confie la gestion du FRR, volet 2 à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE lesdites priorités ont été présentées et ont fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain et résolu unanimement :

DE RÉALISER un cadre d'intervention;

DE CONSOLIDER le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire:

- Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
- Élaborer et mettre en place une nouvelle gestion en matière de cours d'eau;
- Honorer les obligations relatives au patrimoine immobilier;

DE CONTINUER à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services;

DE POURSUIVRE la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneurship;

RESOLUTION 11359-25 (suite)

DE FAVORISER l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

DE RÉALISER la mise en œuvre du plan d'affaires pour le Parc régional de la Rivière-du-Nord;

DE DÉVELOPPER les activités sur le site du Parc régional de la Rivière-du-Nord afin que ce dernier puisse augmenter ses revenus autonomes;

D'ÉLABORER et **METTRE** en œuvre une stratégie récrétouristique estivale sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord;

DE POURSUIVRE le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle, sportive et récrétouristique;

D'AMÉLIORER l'expérience des utilisateurs du P'tit Train du Nord lors de la période hivernale;

DE PARTICIPER au développement du Parc linéaire;

DE POURSUIVRE la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)

Certifiée ce 26 juin 2025



Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier